



Communiqué de presse
Paris, le 24 mars 2009

Les Sociétés d'auteurs (SACEM, SCAM, SACD et SDRM) et Radio France signent un accord exemplaire pour son offre podcast

Radio France vient de signer un accord exemplaire avec les sociétés d'auteurs, qui permet de proposer au public une offre qui reprend une large part des émissions radiophoniques de l'ensemble de ses chaînes : France Inter, France Info, France Bleu (41 radios), France Culture, France Musique, FIP et le Mouv'.

Lancée à titre expérimental en 2006, l'offre podcast de Radio France s'est rapidement étoffée afin de donner une place importante aux répertoires des sociétés d'auteurs.

Ce nouvel accord, conclu jusqu'au 31 décembre 2011, prouve à nouveau la capacité des sociétés d'auteurs et de Radio France à accompagner l'adaptation de la radio au numérique.

De précédents accords avaient été signés en 2006 pour le site internet portail de Radio France.

Ce premier accord entre un radiodiffuseur français et des sociétés d'auteurs pour une offre podcast, est exemplaire. Il démontre que de nouveaux modes d'utilisation des œuvres radiophoniques sont possibles en permettant aux créateurs d'être rémunérés pour cette nouvelle forme d'exploitation.

Jean-Paul Cluzel, Président-Directeur général de Radio France, souligne :

« En signant avec les sociétés d'auteur, un accord sur le podcast, Radio France montre sa ferme volonté de mettre l'extrême richesse de ses contenus à disposition du public, dans le strict respect du droit d'auteur. Cet accord essentiel montre la voie de la radio de demain : permettre au plus grand nombre d'accéder à nos programmes. Je suis heureux qu'ensemble nous montrions ainsi que cela est possible »

Bernard Miyet, Président du Directoire de la SACEM, précise :

« A l'heure de l'ouverture des débats à l'Assemblée nationale du projet de loi « Création et Internet », la SACEM se félicite de ce nouvel accord avec Radio France. Il est, en effet, vital d'accompagner le développement des services en ligne en respectant la rémunération des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique »

Pascal Rogard, Directeur Général de la SACD, indique :

« Le podcast, comme la télévision de rattrapage (catch up), est un nouveau mode d'exploitation des œuvres pour lesquels les auteurs doivent être rémunérés. La SACD salue l'attitude vertueuse de Radio France à cet égard et l'encourage à trouver rapidement un accord avec les artistes interprètes pour que son incroyable catalogue de fictions soit offert en podcast au grand public ».

Laurent Du villier, Directeur général de la Scam :

« La volonté des auteurs de documentaires et de reportages de radio est à l'origine de cet accord. La Scam se félicite donc que leurs droits soient enfin reconnus et valorisés par Radio France car le documentaire et le reportage constituent l'essentiel de sa vitrine sur le web. »

Contacts Radio France Jessy Daniac 01 56 40 16 15 Marie Liutkus 01 56 40 23 89	Contact SACD Lise Hoëz 01 40 23 45 11 lise.hoez@sacd.fr	Contact SCAM Stéphane Joseph 01 56 69 58 88 stephane.joseph@scam.fr	Contact SACEM/SDRM Elisabeth Anselin 01 47 15 45 32 Elisabeth.anselin@sacem.fr
--	--	--	--